



COMITÉ DIRECTEUR

Procès-verbal N° 13 du Lundi 27 Avril 2026

Président de séance : Raphaël GOSSET
Secrétaire de séance : Yoann GERMAIN

Présents : Miguel VINCENT, Thierry CHARPENTIER, Damien MARCHOIS, Jérôme SIMON, Tony VASSAUX, Jean-Pierre BOIZARD, Céline DE OLIVEIRA, Maïté MAIURANO, Annie SIMON et Éric CROSNIER

Excusés : David GROUD, Michaël BERNARD, Anne-Laure PERNELET, Romain LAVIGNE, Guillaume ARNOULD, Patrick MELLINGER et Emeric PETIAU

Assistent : Lucas THOUE (Directeur), Jean-Jacques DEMAREZ (Président CDA)

1. Accueil du Président

Le Président Raphaël GOSSET souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur ainsi qu'aux personnes qui assistent à ce Comité Directeur.

2. Carnet noir

Le Comité Directeur a été profondément attristé d'apprendre le décès de l'oncle d'Alice PATA. Il présente à Alice PATA ainsi qu'à l'ensemble de sa famille ses sincères et respectueuses condoléances.

3. Infos LGEF

La prochaine AG de la LGEF aura lieu le 13 juin à Haguenau (Bas-Rhin).

La LGEF va embaucher un juriste et un CTR Futsal.

Les finales jeunes de Ligue se joueront à Bar le Duc.

Le bâtiment de la LGEF à Reims est mis en vente dans le cadre du regroupement à Champigneulle de tous les services.

La LGEF entame un projet de réduction des groupes seniors (Championnat R1, R2, R3) :



- R1 : passerait de 3 à 2 groupes
- R2 : passerait de 7 à 6 groupes
- R3 : passerait de 14 à 12 groupes

Impact estimé : environ 50 équipes en moins, redistribution des équipes sur les divisions des différents District.

Mise en place lissée sur 2 à 4 saisons pour faciliter la transition.

4. Démission Commission Futsal

Le Comité Directeur prend acte de la démission d'Olivier LAUNOIS pour raisons personnelles de ses fonctions au sein de la Commission Futsal et lui souhaite bonne continuation dans ses engagements futurs.

5. Point sur l'utilisation des locaux du Conseil Départemental

Le Président présente un état des lieux des loyers acquittés par le District des Ardennes depuis 2009, lesquels ne cessent d'augmenter sans que les raisons en soient clairement identifiées. Lors d'un rendez-vous avec le Directeur de la Maison des Sports, Cédric Mionnet, il a été demandé d'obtenir le détail des quittances correspondantes. À ce jour, aucun retour n'a été communiqué.

Par ailleurs, les salles de réunion situées à l'étage deviennent payantes, au tarif de 30 € par demi-journée, tout comme l'utilisation du dojo.

Dans ce contexte, l'éventualité d'un déménagement apparaît plus que jamais d'actualité.

6. Approbation PV CD N°12 du 18 mars 2026 ainsi que les PV des Commissions

Après lecture et visionnage des documents, le procès-verbal N°12 du Comité Directeur du 18 Mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents ainsi que l'ensemble des PV des commissions du District des Ardennes.

7. Statut des Educateurs

Miguel VINCENT, Président de la Commission Technique présente le projet de création d'un statut des éducateurs.

La Commission Technique du District des Ardennes, avec l'appui de Maximilien FRADIN - CTR, a consacré les dernières semaines à l'élaboration d'un projet relatif au **Statut des Éducateurs**.

Il a été jugé important d'informer en amont de la démarche engagée, afin de permettre à chacun d'en comprendre le sens, les enjeux et les objectifs.

À ce jour, le District des Ardennes ne dispose pas d'un Statut des Éducateurs, contrairement à la majorité des autres Districts et Ligues. La réflexion menée vise ainsi à combler ce manque, dans une logique de structuration progressive, cohérente et durable du football départemental.



Les objectifs poursuivis par ce projet sont clairement identifiés :

- Accompagner les clubs dans la structuration de leur encadrement ;
- Permettre aux éducateurs en poste de renforcer leurs compétences ;
- Préparer les clubs à une éventuelle accession au niveau régional ;
- Harmoniser le niveau d'exigence en fonction des niveaux de compétition.

À l'issue de nombreux échanges constructifs, et en s'appuyant sur les dispositifs existants dans d'autres Districts, la Commission Technique du District des Ardennes propose les orientations suivantes :

- **D1 Jeunes** : obligation de détenir un *Certificat Fédéral d'Initiateur* (CFI) certifié correspondant à la catégorie encadrée (avec, pour la catégorie U18 D1, la possibilité de valider un CFI U14/U19 ou un CFI Seniors).
- **D2 Seniors** : obligation de détenir a minima un *Certificat Fédéral d'Initiateur Seniors* certifié.
- **D1 Seniors** : obligation de détenir a minima le *Diplôme Fédéral « Coach Seniors »*.

Plusieurs éléments importants méritent d'être soulignés :

- Les formations requises, et en particulier les CFI, sont de courte durée, peu contraignantes et financièrement accessibles. Chaque saison, près d'une centaine d'éducateurs et éducatrices ardennais(es) sont déjà formé(e)s aux *Attestations Fédérales (AF)* et aux *Certificats Fédéraux d'Initiateur (CFI)* jeunes, témoignant d'une dynamique territoriale solide et bien établie.
- La grande majorité des éducateurs actuellement en poste, notamment en D1 Seniors pour laquelle le DF « Coach Seniors » est proposé, détiennent déjà les diplômes requis (plus de 80 %).
- Les obligations envisagées pour la D2 Seniors reposent sur des principes similaires à ceux appliqués en D1 Jeunes, ce qui apparaît cohérent et non contraignant.
- Les exigences proposées pour la D1 Seniors s'inscrivent dans la continuité de celles actuellement en vigueur en R3 (DF « Coach Seniors ») et anticipent une possible évolution réglementaire à court ou moyen terme, notamment vers le *Brevet de Moniteur de Football (BMF)*.

Consciente des réalités du terrain, la Commission Technique préconise une mise en œuvre progressive de ce Statut, étalée sur deux à trois saisons, afin d'accompagner efficacement les clubs, de sécuriser le dispositif et d'éviter toute rupture brutale.

L'objectif de ce Statut n'est en aucun cas de sanctionner, mais bien de structurer, de valoriser l'engagement des éducateurs et de préparer l'avenir du football ardennais.

Ce projet permettra d'instaurer un statut officiel des éducateurs dans le département, pour accompagner les clubs et préparer les certifications obligatoires en cas de montée en ligue.

Vote : **POUR 11** - **CONTRE 1**



Ce projet est donc voté à la majorité des membres du Comité Directeur présents.

Ce projet sera présenté plus en détail lors de la prochaine Assemblée Générale d'été.

8. Lieux des Finales de Coupes

À la suite de l'appel à candidatures lancé à destination des clubs, six dossiers ont été reçus concernant l'organisation des différentes Coupes des Ardennes, répartis comme suit :

- Finales Vétérans : RC Nouzonville, AS Bourg Rocroi, Allobais Doncheriois
- Finale Roger Marche : OCPAM, ES Charleville
- Finales Jeunes : OCPAM, Allobais Doncheriois, CA Villers-Semeuse, ES Charleville
- Finales Seniors Masculines (3) et Finales Seniors Féminines (2) : Fumay, CA Villers-Semeuse, ES Charleville

Après examen attentif des dossiers déposés, les membres présents du Comité Directeur procèdent au vote.

Les propositions suivantes sont adoptées à la majorité :

Les Finales Vétérans sont attribuées à **l'Association Sportive Bourg Rocroi : Complexe sportif des gras prés.**

La Finale Roger Marche est attribuée à **l'Olympique Charleville Prix Ardennes Métropole : Stade du Petit-Bois.**

Les Finales Jeunes sont attribuées à **l'Entente Sportive de Charleville-Mézières : Stade Roger Salengro.**

Les Finales Seniors Masculines (3) et Finales Seniors Féminines (2) sont attribuées au **CA Villers-Semeuse : Stades Roger Marche 1 et 2.**

9. Validation des orientations de l'Agence Nationale du Sport

Chaque saison, le District des Ardennes est amené à se positionner sur plusieurs items dans le cadre d'une demande de financement, afin de développer des actions en lien avec les orientations retenues.

Chaque porteur de projet peut solliciter une subvention pour un maximum de quatre actions. Le District des Ardennes a fait le choix de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) sur quatre items.

Conformément aux obligations fixées, une action doit obligatoirement relever de l'item « Développement de la pratique féminine » et une autre de l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Après échanges, les membres présents du Comité Directeur ont voté à la majorité les items suivants :



- Développement et structuration de la pratique féminine
- Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations
- Promotion du bénévolat
- Faire du football un outil d'insertion et d'inclusion

10. Journée nationale des Bénévoles, Médailles et Distinctions

Chaque saison, la Fédération Française de Football, dans le cadre de la promotion du bénévolat, invite le District des Ardennes à désigner cinq bénévoles, selon des critères définis, afin de participer à la Journée des Bénévoles.

Ces bénévoles sont conviés à assister aux Finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France au Stade de France. Le lendemain, un déjeuner est organisé au Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux, en présence de plusieurs personnalités.

Les cinq bénévoles retenus sont :

- **LEFEVRE Michel** – US Flize
- **GODEO BARRERA Gerardo** – Joyeuse de Warcq
- **RICHEPIN Véronique** – Allobais Doncherois
- **VAGNIER Bertrand** – AS Tagnon
- **VAGNIER Sandrine** – AS Tagnon

Médailles et distinctions :

À la suite de la lecture d'un tableau récapitulatif portant les noms des personnes proposées, les membres présents du Comité Directeur ont voté à la majorité l'attribution des distinctions de la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) proposé par le District des Ardennes et par la Commission des Arbitres.

11. Caisse de solidarité

Le District des Ardennes a reçu, par courrier électronique, une demande émanant de Monsieur Anthony GUYON sollicitant une aide financière au titre de la caisse de solidarité du District des Ardennes.

L'intéressé a transmis un dossier complet comprenant notamment des factures de frais de santé, les bulletins de salaire ainsi que des relevés de la CPAM.

Après lecture attentive et examen des pièces constituant le dossier, le Président soumet au vote l'utilisation de la caisse de solidarité.

Vote : à l'unanimité des membres présents du Comité Directeur

Dans l'attente de la réception des derniers documents complémentaires, le montant de l'aide accordée sera déterminé par le Bureau du Comité Directeur lors de sa prochaine réunion.



12. Installations sportives

Bilan de la CDTIS :

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) présente le bilan suivant :

- 38 visites réalisées, ayant permis le reclassement de 19 installations ;
- 10 visites de salles Futsal, dont 7 salles désormais classées ;
- Environ 20 installations et 20 salles Futsal restent à visiter.

La CDTIS poursuit ainsi le rattrapage des carences constatées dans ce domaine. Son travail a été chaleureusement salué par la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) ainsi que par la CRTIS, qui ont félicité la commission pour son investissement et son engagement.

Il est rappelé que le programme de la liste « *Réussir ensemble* » pour le mandat 2024-2028 prévoit la mise en œuvre de projets de construction de terrains synthétiques.

Dans ce cadre, Lucas THOUE, Yoann GERMAIN et Raphaël GOSSET ont rencontré :

- Le 12 mars 2026 : Monsieur Pierre CORDIER, député de la 2^e circonscription des Ardennes
- Le 18 mars 2026 : Monsieur Lionel VUIBERT, député de la 1^{re} circonscription des Ardennes
- Le 21 avril 2026 : Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Vice-Président de la Région Grand Est

Ces échanges ont permis de mettre en évidence les carences du département des Ardennes en matière d'infrastructures synthétiques et d'engager une réflexion sur les possibilités de financement, tout en favorisant une prise de conscience générale des enjeux.

Par ailleurs, le District des Ardennes remercie Monsieur le Député Lionel VUIBERT pour la transmission d'un courrier co-signé avec le Sénateur Marc LAMÉNIE, adressé à Madame Marina FERRARI, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, visant à relayer cette problématique au plus haut niveau de l'État.

D'autres rendez-vous sont d'ores et déjà programmés, notamment avec la mairie de Château-Porcien le mercredi 29 avril, ainsi qu'avec la Communauté de communes de Bairon et ses Environs, ces dernières souhaitant porter un projet de terrain synthétique.

Enfin, le 28 avril, Lucas THOUE et Yoann GERMAIN se sont rendus au siège régional de la société ID Verde, dans l'objectif de nouer un partenariat au bénéfice des clubs, mais également d'obtenir un accompagnement dans les dossiers de construction et d'entretien des terrains sportifs, domaine dont cette société est spécialisée.

13. AFCAM Grand Est

Jean-Jacques DEMAREZ, Président de la CDA et également Président de l'AFCAM Grand Est, présente l'association AFCAM nationale, créée il y a 40 ans, regroupant plus de 247 000 juges et arbitres multisports, affiliés à 97 fédérations différentes.



Cette association a pour objectifs la valorisation de l'arbitrage, la promotion de la mixité ainsi que la lutte contre les violences et les discriminations. La création récente de la section régionale Grand Est doit permettre une action plus ciblée sur le territoire.

Un appel à adhésion à destination du District des Ardennes, d'un montant de 35 €, est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents du Comité Directeur.

Il est également fait état de projets de coopération avec les jeunes officiels scolaires, les établissements scolaires et les clubs. Un échange a lieu sur l'intérêt de cette démarche et sur une éventuelle implication future.

14. Récompenses Finale du concours Graines de Footballeur U11

Après échange sur le déroulement et la programmation de l'événement « *Graines de Footballeur U11* », prévu le mercredi 13 mai 2026 au stade Louis-Dugauguez, les membres présents du Comité Directeur décident de récompenser l'ensemble des participant(e)s par l'attribution d'un maillot.

Il est également acté l'attribution de trophées aux trois premiers de chaque catégorie.

15. Questions diverses

Courrier du club du FC Charleville Mézières :

Le Comité Directeur prend connaissance du courrier adressé par le FC Charleville-Mézières, sollicitant la révision de deux sanctions sportives et financières prononcées lors de la première partie de saison, au motif d'erreurs d'interprétation des règlements.

Après examen de la demande et échanges entre les membres présents, le Comité Directeur décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à la requête du club, et confirme les décisions précédemment appliquées.

Situation concernant le club de l'AMC :

Le District des Ardennes a été informé d'une situation problématique concernant un dirigeant de l'AMC, ainsi que des répercussions potentielles sur les équipes féminines évoluant en football à 11 (forfait général) et en football à 8.

Au regard de ce contexte, les membres du Comité Directeur ont décidé de dissocier, de manière exceptionnelle, la pratique du football Seniors Féminines à 11 de celle du football Seniors Féminines à 8.

Par conséquent, les forfaits de l'équipe Seniors Féminines à 11 et le forfait général n'auront donc aucune incidence sur l'équipe Seniors Féminines à 8, qui poursuivra son championnat et la coupe Elise BUSSAGLIA.

Pour motiver cette décision concernant la situation des Seniors Féminines à 8 de l'AMC, le Comité



Directeur s'appuie sur l'article 13.6 des Statuts du District, relatif à ses attributions.

13.6 Attributions

Le Comité Directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du District. Il exerce ses attributions dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents Statuts, à l'Assemblée Générale.

Plus particulièrement, le Comité Directeur :

- suit l'exécution du budget ;
- exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas expressément à un autre organe du District ;
- **statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements ;**
- peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le président. Leurs attributions sont précisées dans le règlement Intérieur ou dans les règlements généraux du District
- élit en son sein les membres du Bureau ;
- peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements, sauf en matière disciplinaire. Les décisions du Comité réformant celles des Commissions doivent être motivées ».

Le Football Féminin étant une priorité de la FFF et du District des Ardennes, le Comité Directeur a décidé de statuer dans ce sens afin d'éviter la perte d'une quinzaine de licenciées alors que l'objectif fédéral est de doubler le nombre de licenciées.

Situation concernant le club du CS Sedan Ardennes :

Le CS Sedan Ardennes a sollicité le report de la rencontre l'opposant à Nord Ardennes en Coupe Roger MARCHE, initialement programmée le 26 avril à 15h00, afin de pouvoir organiser un événement interne au club. Aucun accord n'a été trouvé entre les deux clubs pour un report de cette rencontre. Le CSSA a donc acté son forfait de la Coupe Roger MARCHE, pour la deuxième fois d'affilée après son forfait la saison dernière.

Au regard de cette situation et du passif lié à la participation du CS Sedan Ardennes, et conformément à l'article 18 du Règlement de la Coupe Roger MARCHE, les membres présents du Comité Directeur ont demandé à la commission compétente de se saisir de ce dossier.

Article 18 du Règlement de la Coupe Roger MARCHE

CAS NON PREVUS

L'engagement dans cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement, seront jugés par la Commission compétente (Compétitions ou Juridique).

Le District des Ardennes tient à rappeler que, dans l'intérêt supérieur du Football et pour préserver



l'image du Football Ardennais, il est essentiel que les instances et les clubs entretiennent des relations respectueuses et constructives, fondées sur un dialogue régulier et apaisé. Le District des Ardennes rappelle également qu'il reste à l'écoute et à la disposition de l'ensemble des clubs qui en exprimeraient le besoin.

Caméras homologuées FFF :

Il est fait état d'une interrogation concernant la réception des caméras homologuées FFF par le District des Ardennes. À ce jour, le District des Ardennes indique ne pas avoir reçu ces équipements et ne disposer d'aucun élément de suivi relatif à cette commande. La possibilité de réutiliser des caméras de type GoPro est évoquée comme solution alternative.

Lutte contre les violences et les discriminations :

Un point est réalisé sur l'avancée des travaux du groupe de travail dédié à la lutte contre les violences et les discriminations. À ce jour, aucun retour n'a été reçu de la part du cabinet de Monsieur le Préfet des Ardennes. Il est demandé à Lucas THOUE de relancer les services concernés.

Formation des délégués de club :

Tony VASSAUX, Président de la Commission des Délégués, informe qu'une nouvelle formation de délégué de club se déroulera le samedi 26 mai au District des Ardennes. À ce jour, 14 personnes sont inscrites à cette formation.

Conseil des Présidents :

Le District des Ardennes déplore l'absence de suites données à la première édition du Conseil des Présidents. Une relance sera adressée aux Présidents de club inscrits afin d'organiser une nouvelle réunion.

Assemblée Générale d'été :

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'Assemblée Générale d'hiver, le District des Ardennes tiendra une Assemblée Générale d'été. Celle-ci aura lieu le samedi 27 juin 2026 au matin. Le lieu reste à définir.

Architecture du football des jeunes (U15 à U18) :

Une réflexion est engagée concernant l'architecture du football des jeunes, et plus particulièrement la transition entre les catégories U15 et U18, période jugée problématique et génératrice d'une perte significative de licencié(e)s. À ce jour, aucun changement n'est acté. Toutefois, le District des Ardennes prévoit de transmettre une piste de réflexion à l'ensemble des Districts du Grand Est ainsi qu'à la LGEF, en vue d'envisager une évolution susceptible de répondre à cette problématique.

Achats :

Le District des Ardennes procédera à l'acquisition d'un vidéoprojecteur afin de remplacer l'équipement



existant devenu hors d'usage. Un système de visioconférence sera également acheté, cet outil s'avérant désormais indispensable dans le contexte actuel.

Chatbot :

À la suite des réflexions menées, le District des Ardennes a décidé de souscrire au service de chatbot proposé par la société Helicon IA. Cette solution permettra à l'ensemble des utilisateurs de poser des questions à tout moment et d'obtenir des réponses personnalisées et adaptées. Le lancement officiel interviendra dans les prochaines semaines, accompagné d'une présentation destinée aux clubs ardennais.

20^e membre du Comité Directeur :

À la suite du départ de l'un des 20 membres du Comité Directeur, Yoann GERMAIN, Secrétaire Général, après échange avec le Président, propose la candidature d'une personne dont le profil est jugé expérimenté, disposant d'une bonne connaissance du football des jeunes et motivé. Les membres présents du Comité Directeur, bien que représentant plus de la moitié de l'effectif, préfèrent ne pas statuer immédiatement et souhaitent recueillir l'avis de l'ensemble du Comité. Un sondage sera donc soumis à tous les membres.

Jean-Louis MAZZEO :

Le Président annonce le départ à la retraite, attendu, de Jean-Louis MAZZEO, CTD DAP du District des Ardennes. Celui-ci sera remplacé par Thomas LAMBLOT. Jean-Louis MAZZEO quittera officiellement ses fonctions à la fin de la saison et sera en congés à compter du 14 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Prochaine réunion du Comité Directeur : 1^{er} Juin 2026 à 18h30.

Le Président,

Raphaël GOSSET,

Le Secrétaire de séance,

Yoann GERMAIN,